

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4831**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 5 volumes et de 6 parcelles de terrain nu en nature d'espaces de voirie, stationnement et esplanade, situés rues Audibert Lavirotte/ Epargne/ Eternité et appartenant à la société Les Allées de l'Europe ou toute autre société qui lui sera substituée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4831**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 5 volumes et de 6 parcelles de terrain nu en nature d'espaces de voirie, stationnement et esplanade, situés rues Audibert Lavirotte/ Epargne/ Eternité et appartenant à la société Les Allées de l'Europe ou toute autre société qui lui sera substituée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 2004-2186 du Conseil du 18 octobre 2004, a été approuvé le dossier de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dénommée ZAC Berthelot Epargne, d'une part, et la nomination de la société par actions simplifiée Les Allées de l'Europe comme aménageur, d'autre part.

Le programme des équipements publics a été approuvé, par délibération n° 2005-2911 du Conseil du 19 septembre 2005.

Aussi, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Berthelot Epargne à Lyon 8°, la Communauté urbaine doit acquérir 2 volumes et 6 parcelles de terrain nu en nature d'espaces de voirie, stationnement et esplanade.

Il s'agit des volumes n° 102 et 103 de la parcelle cadastrée BX 65 d'une assiette de 2 950 mètres carrés correspondant à l'assiette du terrain et des volumes n° 1, 3 et 4 de la parcelle cadastrée BX 66 d'une assiette de 2 384 mètres carrés correspondant à l'assiette du terrain, ainsi que de 6 parcelles de terrain nu cadastrées BX 55, BX 56, BX 67, BX 87, BX 102 et BX 107 d'une superficie de 8 181 mètres carrés, situées rues Audibert Lavirotte, Epargne et Eternité à Lyon 8° et appartenant à la société Les Allées de l'Europe ou toute autre société qui lui sera substituée.

Ces 5 volumes d'espace public et ces 6 parcelles de terrain nu devront être intégrés dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du projet d'acte, l'acquisition de ces biens immobiliers, libres de toute location ou occupation, se ferait à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 5 volumes en nature d'espaces de voirie, stationnement et esplanade, n° 102 et 103 de la parcelle cadastrée BX 65 d'une assiette de 2 950 mètres carrés et n° 1, 3 et 4 de la parcelle cadastrée BX 66 d'une assiette de 2 384 mètres carrés, ainsi que de 6 parcelles de terrain nu cadastrées BX 55, BX 56, BX 67, BX 87, BX 102 et BX 107 d'une superficie de 8 181 mètres carrés, situées rues Audibert Laviotte, Epargne et Eternité à Lyon 8° et appartenant à la société Les Allées de l'Europe ou toute autre société qui lui sera substituée, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Berthelot Epargne.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2702.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 2111 - fonction 824 - et en recettes : compte 1328 - fonction 824 - exercice 2014.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2111 - fonction 824, pour un montant de 2 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.